



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 11 avril 2025 DELIBERATION

Rapporteur : M. Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MALEIG

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 31
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
 Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoint,
 M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA.

5a - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif 2025 comprend deux sections équilibrées en dépenses et en recettes :

➤ SECTION INVESTISSEMENT	9.886.750,00 €
➤ SECTION FONCTIONNEMENT :	14 725.500,00 €

I. SECTION INVESTISSEMENT

→ **Dépenses**

Elles sont réparties comme suit :

Amortissements capital des emprunts :	1 546 001,22 €
Opérations et subventions d'équipement :	7 387 847,73 €
Valorisation des travaux en régie :	250 000,00 €
Diverses opérations financières :	900,00 €
Amortissement des subventions d'investissement :	25 000,00 €
Opérations patrimoniales :	20 000,00 €

Report négatif N-1 :

TOTAL :**9 886 750,00 €**→ **Acquisitions et travaux**

Les principales propositions nouvelles concernent les opérations ci-après, étant précisé que les montants mentionnés reprennent les restes à réaliser s'il en existe sur les programmes existants :

- Aménagement d'un tiers lieu (AP/CP) :	2.349.143,35 €
- Voie Vélo Oloron Soeix :	50.000,00 €
- Aménagement de la rue d'Aspe (AP/CP) :	250 000,00 €
- Plan de circulation :	30.000,00 €
- Plaine des sports :	261.000,00 €
- Eglise Saint-Pée :	90.000,00 €
- Chapelle Pigeonnier Légugnon :	20.000,00 €
- Reboisement ONF (dont RAR) :	37 638,95 €
- Régénération patrimoine arboré et plantations (dont RAR) :	70 283,40 €
- Mise aux normes Accessibilité bâtiments (dont RAR) :	21 776,28 €
- Mise aux normes incendie :	25 000,00 €
- Vidéo protection (dont RAR) :	35 713,60 €
- Aménagement mairie (dont RAR) :	103 250,96 €
- Salle Palas (AP/CP) :	99.933,62 €
- Voirie (dont RAR) :	1.182.556,94 €
- Acquisition véhicules :	25.000,00 €
- Outils numériques (dont RAR) :	193.609,96 €
- Acquisitions foncières (dont RAR) :	32.436,00 €
- Bâtiments divers (dont RAR) :	372.683,00 €
- Changements et réfection des chaudières (dont RAR) :	44 270,00 €
- Matériel écoles et informatiques (dont RAR) :	16 778,44 €
- Travaux écoles :	54 000,00 €
- TEPCV (dont RAR) :	489 100,00 €
- OPAH RU (dont RAR) :	79 500,00 €
- Subvention Façades (dont RAR) :	81 638,96 €
- Logements locatifs (AP/CP) :	31.145,00 €
- Démocratie participative (dont RAR) :	86 983,56 €
- CTM :	140 000,00 €
- Enfouissement des réseaux (dont RAR) :	76 496,56 €
- Mobilier urbain, signalisation, aménagement voirie (dont RAR) :	102 459,04 €
- Matériels divers :	85.000,00 €

→ **Recettes**

Elles sont réparties comme suit :

Subventions (dont RAR) :	3 475 874,64 €
Emprunts :	1 100 000,00 €
FCTVA :	729 000,00 €
Taxe d'aménagement :	35 000,64 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	2 313 263,72 €
Dépôt et cautionnement :	900,00 €
Cessions d'immobilisations :	170 000,00 €
Dotations aux amortissements :	550 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement :	1 492 711,00 €
Opérations patrimoniales :	20 000,00 €

TOTAL :**9 886 750,00 €**



II. SECTION FONCTIONNEMENT

→ Dépenses par nature

011 – Charges à caractère général :	3 144 538,00 €
012 – Charges de personnel :	7 050 000,00 €
014 – Atténuations de produits :	168 000,00 €
65 – Charges de gestion courante :	1 971 751,00 €
66 – Charges financières :	330 500,00 €
67 – Charges exceptionnelles :	18 000,00 €
042-68 – Dotations aux amortissements :	550 000,00 €
023 – Virements à la section d'investissement :	1 492 711,00 €

TOTAL : 14 725 500,00 €

011- Charges à caractère général

Les charges à caractère général augmentent de 8,92 % par rapport au budget primitif 2024. Ce poste absorbe notamment les fluides (eau, électricité) qui sont estimés à la baisse par rapport au budget précédent.

012 – Charges de personnel

Les charges de personnel sont estimées à 7.050.000 € et sont en augmentation de 2,44 % par rapport au budget primitif 2024.

65 – Charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante diminuent de 1,74 % par rapport au budget primitif 2024.

66 – Charges financières

Ce chapitre est en diminution de 4,06 % par rapport au budget primitif 2024.

→ Recettes par nature

70 – Produit des services du Domaine :	483 900,00 €
73 – Impôts et taxes :	5 146 807,00 €
731 – Fiscalité locale :	6 454 974,00 €
74 – Dotations et participations :	1 686 591,00 €
75 – Autres produits de gestion courante :	622 628,00 €
013 – Atténuation de charges :	55 500,00 €
76 – Produits financiers :	100,00 €
72-042 – Production immobilisée :	250 000,00 €
777-042 – Amortissement des subventions d'investissement :	25 000,00 €

TOTAL : 14 725 500,00 €

70 – Produits des services du Domaine

Ce chapitre comprend les coupes de bois mais également le versement par les budgets annexes du coût du personnel mis à disposition de ces services.

72 – Production immobilisée

Les travaux en régie, qui permettent de valoriser le travail de nos équipes, sont estimés à 250.000 €.

73 – Impôts et taxes

Ce chapitre reprend principalement l'attribution de compensation reversée par la CCHB d'un montant de 5.071.275 € et le FNGIR pour 75.532 €.

731 – Fiscalité locale**6.454.974,00 €**→ Dont fiscalité directe (TF, TFNB, THLV, THRS) :

5 681 818,00 €

Les taux d'imposition des taxes sur le foncier ne connaîtront pas d'évolution en 2025 et restent à hauteur de :

- Taxe sur le foncier bâti : 30,71 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 33,96 %
- Taxe d'habitation : 10,17 %.
- Divers :

Taxe sur l'électricité :	275 000,00 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation :	342 000,00 €
Droits de place :	36 000,00 €
Autres :	120 000,00 €

74 – Dotations et participations

Ce chapitre qui comprend notamment la DGF et les compensations d'exonérations fiscales est en très légère baisse de 0,45 %.

75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne principalement la location de bâtiments, les redevances des fermiers et des produits divers de gestion, le versement d'indemnités dans le cadre de sinistres. Ce chapitre est en légère hausse de 10,75 %.

Ouï cet exposé,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **25 voix pour et 8 voix contre (André LABARTHE, Laurence DUPRIEZ, Carine NAVARRO, Jean-Paul PORTESENY, Jacques MAISONNEUVE, Yona TORCAL, Daniel LACRAMPE et Clément SERVAT)**,

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2025 arrêté aux montants précités,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2025.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

Bernard UTHURRY

AFFICHÉ LE 16/04/2025




